

Questions orales

s'en tenir aux règles de la procédure et environ 3 000 Manitobains ont manifesté leur intention de témoigner publiquement.

Qu'est-ce que le premier ministre entend faire? Après tout, c'est sa responsabilité et c'est lui qui nous a placés dans ce pétrin. Il s'est même vanté d'avoir roulé les dés, avec le résultat que nous sommes dans une situation intenable. Que compte faire le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Pour la gouverne de mon collègue de Winnipeg, monsieur le Président, voici un passage de l'engagement formel:

Les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de Terre-Neuve s'engagent à soumettre la *Modification constitutionnelle de 1987* à l'examen législatif ou public approprié et à tout mettre en oeuvre afin qu'une décision soit prise avant le 23 juin 1990.

Cela date de dix jours et, malgré cet engagement formel sur une question des plus importante pour le Canada puisqu'elle a trait à l'unité et à l'avenir de la nation, le gouvernement et l'Assemblée législative du Manitoba n'en n'ont même pas encore pris connaissance de façon officielle de façon à donner aux députés l'occasion d'exprimer leurs vues et de se prononcer.

À mon avis, la question de leadership est importante au Manitoba. Le député libéral me demande quelle est ma position sur l'Accord du lac Meech. Elle est très bien connue: je n'ai pas changé de position depuis trois ans. Je ne saurais en dire autant de certaines personnes qui aspirent à diriger des partis politiques.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il a bien dit que dans le document signé le 9 juin 1990, les gouvernements de Terre-Neuve, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick s'engageaient «à tout mettre en oeuvre pour qu'une décision soit prise avant le 23 juin 1990». Malgré cet engagement, le gouvernement entend exercer d'autres pressions auprès de ces provinces en présentant une motion à la Chambre.

Le premier ministre ne fait-il pas confiance aux premiers ministres de ces provinces? Qu'essaie-t-il de faire en présentant cette motion? C'est le premier ministre lui-même qui a fixé cet échéancier irréaliste en dépit des mises en garde qui lui ont été servies. Quel but poursuit-il en tentant d'exercer d'autres pressions sur les gens du Manitoba et de Terre-Neuve?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en demandant au gouvernement de

présenter cette résolution, j'invite la Chambre à faire ce qu'elle a déjà fait en pareille circonstance.

Mme McLaughlin: La Chambre des communes?

M. Mulroney: Avant que la députée ne vienne ici, la Chambre des communes a débattu d'une motion au sujet du Manitoba. Elle a été appuyée dans un discours très éloquent du député de Fort Garry à une époque où certains problèmes s'étaient posés au Manitoba. On voulait que les gens se prononcent pour avoir la certitude qu'une fois signés, les documents en question seraient respectés et c'est ce que nous voulons faire nous aussi maintenant.

La même question s'est posée jadis concernant certains dossiers importants au Manitoba. Nous avons un dossier important à régler maintenant. Tout ce que les Canadiens veulent, c'est que les parlementaires concernés se prononcent pour que cette résolution puisse être adoptée au Manitoba et que nous puissions ainsi nous attaquer au magnifique travail qui nous attend tous.

Des voix: Bravo!

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question supplémentaire.

Le premier ministre est-il en train de nous dire qu'il voudrait que la Chambre réussisse là où il a évidemment échoué lors de ses propres négociations? Il a jeté les dés, comme il l'a dit, et fixé une échéance impossible à respecter. Il voudrait maintenant que la Chambre adopte une autre motion à quatre jours de l'échéance du 23 juin.

Ainsi que je l'ai déjà fait à maintes reprises à la Chambre, je demande encore une fois au premier ministre comment il entend aborder les présentes négociations constitutionnelles. Nous savons comment il entendait les aborder et comment il a échoué jusqu'à maintenant. Qu'entend-il faire maintenant? Vous avez le devoir de le dire aux Canadiens.

M. le Président: J'ai fait savoir à la Chambre que je serais très circonspect en l'occurrence pour ce qui est d'accorder certaines libertés. Je prie le chef du Nouveau parti démocratique de collaborer avec la Présidence.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je signalais à mon honorable collègue qu'à deux occasions, 48 heures environ après mon arrivée à la Chambre en 1983, le premier ministre Trudeau, avec l'appui de ses collègues libéraux, avait présenté à juste titre une résolution invitant la Chambre à appuyer le gouvernement du Manitoba dans ses efforts pour respecter un engagement qu'il avait pris. Sauf erreur, la Cham-